



Directives relatives aux subventions MADAR

Le Maghreb Action on Displacements and Rights (Action Maghreb sur les Déplacements de population et les Droits) ou MADAR (مدار en arabe, signifiant le « chemin ») promeut les collaborations et commissionne des projets de recherche afin d'aborder les défis sociaux et politiques associés aux migrations et aux déplacements de population au Maghreb.

MADAR propose un appel à candidature pour des subventions de recherche. Nous financerons les projets, qui répondent aux objectifs du Réseau MADAR Plus. Les montants des subventions s'élèvent de £20 000 à £100 000 GBP pour des périodes de 6 à 12 mois. Les projets doivent être menés par des organisations en Algérie, au Maroc, en Tunisie ou au Royaume-Uni, et peuvent inclure des chercheurs associés au projet venant du monde entier. La date butoir pour l'envoi des candidatures est le **14 septembre 2022, 17 :00 (heure du Royaume-Uni)**.

Ce document couvre les sujets suivants :

1. **Qu'est-ce que MADAR ? Quelles sont nos actions ?**
2. **Centralité des recherches : priorités et thèmes**
3. **Possibilités de financement**
4. **Quels types de projets peuvent-ils être financés ?**
5. **Qui peut déposer une candidature ?**
6. **Que peuvent couvrir les financements ?**
7. **Comment déposer sa candidature ?**
8. **Calendrier**

1. Qu'est-ce que MADAR ? Que faisons-nous ?

Le Maghreb Action on Displacements and Rights (Action Maghreb sur les Déplacements de population et les Droits) ou MADAR est un projet de quatre ans, fondé par le Fonds de recherche sur les Défis Mondiaux (GCRF) de l'AHRC, qui vise à produire un impact direct sur la vie des populations affectées par le déplacement dans la région du Maghreb. Le Maghreb est au cœur d'un contexte géopolitique fragile, dans lequel vivent un nombre croissant de personnes déplacées, exposées à des risques multiples et ayant besoin de protection.

MADAR vise à :

- Améliorer les capacités de recherche et d'innovation au Royaume-Uni et au Maghreb, en ciblant particulièrement les jeunes chercheurs, les organisations de la société civile et la gouvernance de la recherche,
- Faciliter la recherche interdisciplinaire et la collaboration transversale entre chercheurs et acteurs travaillant sur les déplacements de population au Maghreb,
- Générer des solutions basées sur des faits, afin de protéger les personnes déplacées vulnérables au Maghreb, et en faciliter l'assimilation et l'utilisation pour ceux qui se serviront des connaissances produites à travers les stratégies d'échange de recherche et d'impact.

Le Réseau MADAR Plus est financé par le Conseil de Recherche Arts et Humanités (AHRC) et le GCRF. Il est coordonné par Keele University en collaboration avec des organisations de recherche et des organisations de la société civile au Maroc, en Tunisie, en Algérie et au Royaume-Uni. Le Réseau MADAR Plus opèrera jusqu'en mars 2024.

2. Axe de recherches : priorités et thèmes

Priorités

MADAR s'intéressera aux projets qui répondent à ces questions par une recherche interdisciplinaire, transversale, répondant aux défis actuels et centrée sur l'apport de solutions. Elle doit viser à un impact transformationnel sur la protection humanitaire des personnes déplacées vulnérables dans la région du Maghreb. Les propositions de projet doivent être en lien avec l'une ou plusieurs des trois priorités listées ci-dessous. Une proposition qui n'y ferait pas référence serait inéligible. Tous les projets doivent ouvrir une réflexion sur les points suivants :

- 1. Prendre en compte les répercussions de la violence** : dans quelle mesure les besoins immédiats de protection des personnes déplacées sont-ils pris en compte ? Peuvent-ils avoir accès à la nourriture, un refuge, des soins médicaux, des programmes d'éducation et à l'emploi ?
- 2. Réduire l'exposition au risque** : comment les facteurs culturels et socio-économiques du contexte plus large empêchent-ils ou facilitent-ils la protection des personnes déplacées ? Dans quelle mesure les personnes déplacées sont-elles intégrées dans les pays du Maghreb ? Comment le racisme ou l'interculturalité peuvent-ils être mieux pris en compte afin de réduire et de prévenir les violences ?
- 3. Promouvoir le changement** : quelles sont les mesures de protection existantes à l'échelle locale, nationale et régionale (ex : cadres légaux) concernant les déplacements de population Sud-Sud dans la région du Maghreb ? Quels en sont les impacts ? Quelles en sont les lacunes ? Les législations existantes sont-elles efficacement mises en œuvre ?

Thèmes

Nous sommes tout particulièrement intéressés par les projets qui s'intéressent aux thèmes interconnectés et majeurs qui suivent :

1. Vulnérabilité et protection

Comment les migrations et déplacements rendent-ils les populations vulnérables ? Quels sont les besoins de protection qui émergent de cela, et comment peuvent-ils être pris en compte ?

- Ce point peut inclure des réflexions sur la vulnérabilité à la violence basée sur le genre, qui peut éclairer les expériences des femmes, des hommes ou de personnes d'autre genre. Cela peut aussi inclure les vulnérabilités liées à l'orientation sexuelle, à l'âge, au déplacement forcé (sur les routes migratoires et aux frontières) et comme résultat du trafic d'êtres humains.
- Les projets peuvent cibler des groupes spécifiques, dont la vulnérabilité vient de leurs caractéristiques communes et/ou de circonstances communes, mais ils peuvent aussi cibler les intersections et relations qui produisent la vulnérabilité.

2. Espace, communauté et intégration

Quelle est la vie quotidienne des personnes déplacées et des migrants dans les sociétés hôtes du Maghreb ?

- La réponse à cette question peut inclure des considérations sur les difficultés de résidence, l'accès aux droits et l'intégration dans l'espace, ou encore les aspects économiques du déplacement et les dimensions financières de la vie dans la société hôte, les relations intercommunautaires et l'interculturalité, notamment l'organisation des personnes déplacées en tant que communauté et la politique d'intégration.
- Les projets peuvent considérer le Maghreb à la fois comme région de transit dans la migration et comme destination.

3. Plaidoyer et recherche-action

Comment l'action et la recherche peuvent-elles prendre en compte ensemble les besoins urgents de protection ? Comment acteurs et organisations de tout secteur pourraient-ils collaborer pour améliorer le savoir inter-institutionnel ?

- La réponse à cette question peut inclure des explorations sur le rôle des médias, la manière dont les personnes déplacées sont représentées, la manière dont la désinformation et les préjugés circulent, et la manière dont l'information de qualité pourrait être partagée dans tous les secteurs. Cela pourrait englober la manière dont les perceptions interagissent avec les cadres juridiques, les politiques et la production de savoir par les organisations de recherche de la région.
- Les projets devraient approcher ces questions de manière pratique et critique, c'est-à-dire faire un travail ayant pour objectif de créer un changement à travers un partenariat transversal et interdisciplinaire, tout en ayant une réflexion sur les dynamiques entre recherche et action.

Les thèmes présentés ci-dessus sont destinés à **illustrer les domaines principaux mais ne sont pas exclusifs**. Ils sont profondément liés, les propositions qui les mêleraient à d'autres domaines sont encouragées. On attend des propositions qu'elles traitent de la protection et de la vulnérabilité dans le contexte des déplacements de population. Elles doivent permettre d'apporter un regard

venant de perspectives variées, telles que celles des sciences sociales et politiques, des arts créatifs et des humanités.

3. Possibilités de financement

Deux types de financement sont possibles : un financement important et un petit financement, les critères sont différents.

- **Financements importants** : MADAR financera 2 à 8 financements importants, allant de £30 000 à £100 000 livres sterling (pour une durée des projets allant de 6 à 12 mois). Les financements importants peuvent être menés par des organisations du Royaume-Uni et/ou du Maghreb. Le point central doit porter sur l'un ou plusieurs des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) même si d'autres pays d'Afrique du Nord peuvent être inclus.
- **Petits financements** : MADAR financera aussi 5 à 18 petits financements, allant de £20 000 à £30 000 livres sterling (pour une durée des projets allant de 6 à 9 mois). Les petits financements doivent être menés par des organisations du Royaume-Uni et/ou du Maghreb. Le point central du projet doit être l'un des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie).

	FINANCEMENT IMPORTANT	PETIT FINANCEMENT
Nombre	2-8 financements*	5-18 financements*
	*Le nombre de projets financés dans chaque catégorie n'est pas déterminé à l'avance.	
GPB	£30 000-£100 000 à 100% des CEG*	£20 000-£30 000 à 100% des CEG*
	*CEG = coûts économiques globaux	
Axe de recherche	Un ou plusieurs des thèmes et priorités de recherche de MADAR	Un ou plusieurs des thèmes et priorités de recherche de MADAR
Pays concerné(s)	Doit inclure un ou plusieurs des pays du Maghreb : Algérie, Maroc et/ou Tunisie. D'autres pays d'Afrique du Nord peuvent aussi être inclus en plus.	Doit se concentrer sur l'un des pays du Maghreb : Algérie, Maroc ou Tunisie.
Equipe du projet	Doit être mené par une organisation soit du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) soit du Royaume-Uni. D'autres organisations basées ailleurs dans le monde peuvent être incluses comme chercheurs associés.	Doit être mené par une organisation soit du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) ou du Royaume-Uni. D'autres organisations basées ailleurs dans le monde peuvent être incluses comme chercheurs associés.
Date de lancement au plus tôt	1 février 2023	1 février 2023
Date de fin au plus tard	31 janvier 2021	31 janvier 2024

Durée du projet	6-12 mois	6-9 mois
------------------------	-----------	----------

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse madar.network@keele.ac.uk

4. Quels types de projets seront-ils financés ?

Les financements peuvent être utilisés pour toute activité liée à la recherche, par exemple de nouveaux projets de recherche collaborative, y compris mais sans se limiter à :

- Projets pilotes
- Etudes exploratoires et d'innovation
- Exploration de données
- Travail de terrain et soutien à des projets menés par des jeunes chercheurs (avec mentorat là où cela est jugé approprié)
- Conférences
- Ateliers et séminaires
- Bourses, échanges et stages

Nous sommes tout particulièrement intéressés par les recherches à l'approche transversale et collaborative portant sur les besoins de protection. Dans un contexte qui change si rapidement (sous l'influence des conflits, de la pandémie du COVID-19, et d'autres facteurs de volatilité), les projets doivent prendre en compte la manière dont les actions urgentes pourraient être faites.

En plus des critères sur l'éligibilité (voir ci-dessous), les projets peuvent adopter une approche centrée sur les arts, qualitative, quantitative, ou utiliser une combinaison de plusieurs méthodes. L'approche méthodologique doit être en lien avec le travail des partenaires et collaborateurs transversaux et doit viser à renforcer les capacités là où cela est possible et nécessaire. Les candidats doivent prendre en compte la manière dont ces approches peuvent transformer la perception du grand public, les politiques et l'action des ONG au Maghreb.

Les impacts à prendre en compte peuvent inclure :

- La manière dont le projet proposé pourrait contribuer à la théorisation des déplacements de population et de leur protection au Maghreb et ailleurs,
- La manière dont le projet proposé prend en compte les lacunes dans les données quantitatives et statistiques relatives aux déplacements de population et aux migrations aux échelles régionale et nationale,
- La manière dont le projet contribue à développer les compétences des ONG locales, en fournissant une base pour une action rapide et efficace et des solutions basées sur des faits sur les enjeux de protection dans l'urgence,
- La manière dont le projet pourrait apporter un soutien nécessaire (administratif, juridique, médical, psychologique, etc.) aux personnes déplacées du fait des conflits dans la région,
- La manière dont le projet sera inclusif pour les personnes quel que soit leur genre, et la manière dont la recherche contribuera à la réduction des inégalités de genre.

Les projets doivent **produire des résultats** adaptés aux objectifs visés et aux publics ciblés du projet. Cela comprend mais ne se limite pas aux publications universitaires (articles de revue,

chapitres d'ouvrage, ouvrages collaboratifs, monographies, communications de conférence, sites internet ou ressources informatiques, briefings politiques, activités d'engagement public, matériels éducatifs ou de formation, expositions, films, vidéos/documentaires, performances ou autre résultat créatif.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- **Qualité de la recherche, portée significative et point central** : une proposition excellente est une proposition interdisciplinaire, liée aux défis actuels et centrée sur les solutions. Elle se base sur les savoirs existants et mêle recherche et pratique dans sa manière de prendre en compte les enjeux. Les propositions doivent démontrer la portée significative et l'importance du projet et sa contribution possible à la connaissance, ainsi que la pertinence des méthodes de recherche choisies. Les projets doivent respecter les normes de l'Aide publique au développement et mettre en avant les pays à revenu faible ou moyen (c'est-à-dire partir des savoirs locaux). Les propositions doivent détailler la manière dont elles identifieront et géreront les risques de protection et les considérations éthiques. Les propositions doivent porter sur les priorités et les enjeux de MADAR. Les propositions de projet doivent rentrer dans l'une ou plusieurs des trois priorités. Une proposition qui ne ferait pas référence à au moins l'une de ces priorités sera inéligible.
- **Équipe et gestion du projet** : inclut la qualité et l'importance des travaux des chercheurs associés à ce jour, la capacité de l'équipe de recherche à mener le travail à terme, la pertinence des opportunités offertes par le projet pour le soutien du développement de l'équipe de recherche au cours du projet. Inclut la pertinence du plan du projet et de sa durée, et la manière dont le temps et les ressources ont été alloués pour permettre de mener à bien chaque aspect du projet.
- **Résultats, diffusion et impact** : inclut la pertinence des plans proposés pour la diffusion et l'impact, la probabilité que les résultats et produits du projet aient une grande valeur et puissent être largement exploités tant par le milieu de la recherche que dans des contextes plus larges où ils pourront avoir un impact. Les projets doivent comprendre des résultats centrés sur la création d'impact, centrés sur la recherche (ex : publications scientifiques), la création (ex : résultats créatifs et/ou stratégies de diffusion), et l'action (ex : recommandations politiques). Les projets doivent inclure des stratégies de durabilité, d'évolutivité, et de continuité des interventions proposées, impliquant les communautés locales et affectées.
- **Egalité, diversité et inclusion** : les propositions doivent démontrer que les candidats ont pris en compte les enjeux tels que le genre, l'égalité, la diversité et l'inclusion (EDI).
- **Rapport qualité-prix** : inclut dans quelle mesure les résultats de recherche possibles font montre d'un rapport entre la qualité et le montant alloué, c'est-à-dire les ressources demandées sont raisonnables dans le contexte du projet, il y a des processus et contrôles mis en place pour assurer une bonne diligence du projet.

5. Qui peut déposer une candidature ?

Tout projet doit inclure un Responsable de recherche, et peut inclure un ou plusieurs chercheurs associés et/ou partenaires du projet.

- Le **Responsable de recherche** (RR) porte la responsabilité globale du projet et mène la recherche. Le RR doit être salarié d'une organisation en mesure de soutenir le projet. Ce

sera l'**organisation chef-de-file** du projet. Le RR peut travailler dans une institution universitaire ou non-universitaire (tant que les propositions sont basées sur la recherche et comprennent des contributions de partenaires centrés sur la recherche). Les organisations non-universitaires doivent fournir des preuves de leur capacité à mener et livrer un projet de recherche et une attention particulière doit être donnée aux enjeux tels que le soutien à la progression de la carrière des chercheurs impliqués dans le projet et l'accès aux installations auxiliaires adaptées (ex : pour la gestion des données) ainsi qu'à des conseils adaptés (ex : sur le déroulement éthique de la recherche, la sécurité, etc.).

- **Les Chercheur(s) Associé(s) (CAs)** produisent une contribution significative à la recherche ou aux activités du projet, ils assistent le RR dans la gestion et la conduite du projet. Le ou les CAs peuvent être basés dans la même organisation que le RR ou dans une organisation différente, qui peut être une organisation de recherche ou une organisation non-universitaire (comme une ONG, un média ou une organisation culturelle). Merci de noter que les chercheurs internationaux mais qui ne font pas partie des nationaux de la liste établie par le CAD ne sont pas éligibles pour être désigné RR sur les candidatures, ils peuvent en revanche être nommés CAs sur les projets.
- **Les Partenaires du projet** sont les organisations qui jouent un rôle intégrant dans les recherches proposées ou dans l'élargissement de la diffusion des recherches et les échanges de savoir, ils sont néanmoins moins impliqués dans le projet que les chercheurs associés. Les partenaires du projet sont normalement des organisations non-universitaires, tels que les ONG, les médias ou les organisations culturelles, les entreprises ou les agences gouvernementales.

L'organisation chef-de-file doit être basée soit en Algérie, au Maroc, en Tunisie, soit au Royaume-Uni. Si l'organisation chef-de-file est basée au Royaume-Uni, le projet doit impliquer des chercheurs et/ou partenaires de projet issus de la liste des pays établie par le CAD.

Les chercheurs associés et les partenaires du projet peuvent aussi être issus d'autre pays. Les Responsables de recherche et les chercheurs associés britanniques doivent normalement appartenir à une institution d'éducation supérieure britannique éligible à un financement de l'UKRI.

L'organisation chef-de-file pour un projet est souvent une organisation universitaire, tels qu'une université ou un institut de recherche. D'autres organisations comme les ONG sont aussi encouragées à demander des subventions, mais une attention particulière doit être portée à la finalité de recherche des projets. Les organisations chef-de-file sans expérience significative préalable dans la recherche ne sont éligibles qu'aux demandes de petits financements, et doivent inclure des chercheurs associés ou conseillers axés sur la recherche. Toute organisation chef-de-file devra fournir des preuves de sa capacité à mener et livrer des projets de recherche et de mener à bien les projets en accord avec les termes et conditions de notre bailleur (ex : en matière de finances et de bonne gouvernance).

Merci de noter que tout projet n'incluant pas une implication britannique se verra adjoindre un Membre consultatif du Conseil d'administratif de l'équipe de MADAR.

Les candidatures peuvent être menées et inclure des membres du Réseau MADAR Plus, tant que tous les autres critères d'éligibilité sont remplis et qu'ils ne sont pas membres de l'équipe du réseau basée au Royaume-Uni.

6. Que peuvent couvrir les financements ?

Les coûts sont financés comme suit :

- Les organisations étrangères de la liste des pays établie par le CAD (à faibles ou moyens revenus - PMFR) sont financées à 100% de leurs CEG + jusqu'à 20% des frais fixes (les frais fixes peuvent s'élever jusqu'à 20% du total des coûts directs éligibles).
- Les organisations étrangères non-inclues dans la liste des pays établie par le CAD sont financées à 100% de leurs CEG (hors frais fixes).
- Les organisations de recherche britanniques/ HEI (*Higher Education Institutions*) sont financées à 80% de leurs CEG (frais fixes compris).
- Les organisations britanniques qui ne font pas de recherche ou qui ne sont pas de l'enseignement supérieur (non HEI) sont financées à 100% (hors frais fixes).
- [Les organisations de recherche indépendantes](#) (IRO) reconnus par l'UKRI ou instituts de recherche sont financés à 80 % FEC (frais fixes compris).

Les candidats doivent allouer une partie de leur budget à la participation à la formation et au développement de réseau réservés aux détenteurs de subventions (sur l'éthique, la recherche centrée sur l'art, et la collaboration entre partenaires académiques et non-académiques) ainsi que pour les événements KEI.

Une contribution aux frais fixes peut être faite pour les organisations étrangères incluses dans la liste CAD (pays à faibles ou moyens revenus). Ils doivent normalement être calculés à hauteur de 20% du montant total des coûts directs éligibles dans les frais de la subvention, directement liés aux activités du chercheur issu d'un pays à faibles ou moyens revenus.

Si des frais fixes sont demandés pour les chercheurs étrangers de la liste des pays établie par le CAD, il n'est pas possible de demander que les coûts directs couvrent les installations et matériels de base (ex : accès aux bibliothèques) et consommables quotidiens ou mineurs (ex : photocopies, appels téléphoniques, etc.) même si des coûts additionnels importants liés aux recherches (ex : liés à des méthodes de recherche spécifiques comme les coûts de sondage/ étude de terrain ou au développement de ressources informatiques spécifiques au projet) peuvent être demandés comme des coûts directs là où cela semble approprié.

Les coûts d'achat d'équipement inférieurs à £10 000 doivent être pris en compte lorsque l'utilisation d'équipement est significative et demandée spécifiquement, et d'abord ou seulement pour les activités de recherche proposées et/ou lorsque cette solution est plus efficace financièrement que d'autres options, telle que la location de matériel.

Les coûts de soutien à la participation inclusive dans les activités de développement de l'impact peuvent être inclus, par exemple les coûts de traduction ou de soutien aux personnels d'aide. Ils peuvent être contractés par les partenaires britanniques ou du Maghreb selon ce qui est le plus approprié. Là où cela est possible, des lieux et installations accessibles aux personnes handicapées doivent être sélectionnées.

Merci de noter que les coûts suivants sont inéligibles :

- Les frais fixes ne peuvent pas être demandés par les organisations britanniques qui ne font pas de recherche ou qui ne sont pas de l'enseignement supérieur (non HEI), et par les chercheurs associés internationaux, employés par des organisations universitaires qui ne

sont pas basées dans les pays de la liste établie par le CAD (c'est-à-dire les organisations de recherches situées dans les pays développés et leurs subsidiaires).

- Les coûts de capital ou de dépense d'infrastructure (ex : ameublement ou équipement basique de bureau / laboratoire / habitation, immeuble/site de construction, travaux d'entretien ou de rénovation, amélioration des infrastructures de connectique informatique) ne sont pas éligibles. En revanche, les coûts additionnels contractés par les installations existantes ou les infrastructures dont l'utilisation fait partie des recherches ou de l'archivage des données de recherche spécifiques au projet / à ses résultats pourraient être considérés.
- Les coûts d'infrastructure ne peuvent pas être demandés, par exemple les coûts demandés pour des projets d'altérations structurelles des lieux pour en améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.

7. Comment déposer sa candidature ?

Pour déposer leur candidature, les candidats devront envoyer les documents suivants :

- Le formulaire de candidature (il inclut les sections obligatoires suivantes : Projet de Recherche, Déclaration d'Ethique et de Sécurité, Déclaration de respect de l'aide publique au développement, Déclaration d'Egalité des Genres)
- Questionnaire de due diligence (risque financier)
- Proposition de budget
- CV et liste des publications pour le RR et les CAs
- Lettres de soutien de toutes les organisations impliquées

Chaque candidature sera évaluée par le comité d'évaluation par les pairs de l'équipe de MADAR et le Conseil consultatif, avec l'aide d'un groupe d'experts du Royaume-Uni et du Maghreb.

8. Calendrier

Lancement de l'appel	4 mai 2022
Date butoir des candidatures	14 septembre 2022, 17h00 (heure du Royaume-Uni).
Processus de revue par les pairs	4 octobre 2022
Annonce des résultats finaux	Début novembre 2022
Phase préparatoire des projets retenus	Décembre 2022 - mars 2023
Début officiel des projets	1 février 2023
Fin des projets	31 janvier 2024

